

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL173

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 11

A la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots : "Celle-ci", les mots : "Cette proposition"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.